

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DUPUY  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

04-09-2018

PROCÈS-VERBAL, de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Dupuy, tenue ce quatre (4) septembre de l'an deux mille dix-huit (2018), à dix-neuf heures (19h00) sous la présidence du maire Monsieur Normand Lagrange à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Rémi Jean,	Josée Leclerc,	
Christian Mongrain Thériault,	Denise Morin,	Rémi Kelley.

Était absent le conseiller Michel Beaudette.

Étaient présentes également, Madame Pascale Lavigne, Directrice générale et Nathalie Soucy secrétaire municipal.

115-2018

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout suivant :

Point 6.2 : Offre d'achat, débroussailleuse;

Proposition adoptée

116-2018

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 AOÛT 2018**

Proposé par le conseiller Christian Mongrain Theriault,  
Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les minutes soient adoptées et signées telles que présentées.

Proposition adoptée

**AFFAIRES EN DÉCOULANT**

**Boîte aux lettres du 100<sup>e</sup>** : La boîte aux lettres à l'effigie du premier bureau de poste est maintenant fixée à l'entrée du bureau municipal (2 avenue du Chemin de fer, Dupuy). Elle sera installée pour 12 mois.

**Collecteur de piles usagées** : Le collecteur de piles usagées a été relocalisé. Il est maintenant situé à l'extrême Est de la caserne de pompiers.

**Suivi dossier nuisances** : Le délai est expiré pour les citoyens ayant reçus des contraventions. Donc, pour ceux qui n'ont pas payé leurs contraventions, leurs dossiers ont été remis à la procureure de la Ville de La Sarre. Le processus poursuit son cheminement.

## PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

**Lorraine Trottier :** Madame Trottier demande d'obtenir une copie du procès-verbal, la directrice générale lui en remet une.

**Marcel Leclerc :** Monsieur Leclerc félicite tout d'abord toute l'équipe qui a travaillé aux festivités du 100<sup>e</sup>. Il donne son avis sur l'emplacement du train, qui est caché selon lui. Il parle également du feu qui a eu récemment près de ces terres au rang 6. Il se questionne sur ce « dépotoir » dans ce secteur.

**Réponse :** Monsieur le maire répond que le sujet du train sera abordé en fin de période de question puisqu'un document sur ce sujet lui a été remis en début de réunion. Concernant le feu, la municipalité effectuera un suivi avec les pompiers, la SQ et le propriétaire dans ce dossier de nuisances.

**Claude Germain :** Monsieur Germain donne son avis sur le changement de place du train, car il ne comprend pas qu'une belle œuvre soit cachée comme cela.

**Réponse :** Monsieur le maire redit que le point sera discuté à l'ouverture du document remis.

**Cécile Rochette :** Madame Rochette au nom du comité d'embellissement a remis un document au conseil municipal concernant un sondage des entreprises et organismes de Dupuy afin de déplacer le train de verre.

**Réponse :** Monsieur le maire répond qu'il entend et comprend la demande. Puisque le sujet avait déjà été abordé le mois dernier en disant que le conseil traiterait cette demande au printemps prochain, le maire souligne qu'il ne voit pas l'empressement d'avoir effectué ce sondage. Il est re-souligné que le conseil va évaluer le tout au printemps, car actuellement il y a des dossiers prioritaires à régler. Un élu ajoute également, qu'il est défavorable au dépôt du document par le manque de respect envers le conseil.

## ADMINISTRATION ET FINANCE

117-2018

### **COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des autorisations de paiements du mois d'août 2018 faite conformément aux engagements de crédit et aux dépenses autorisées;

Proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des autorisations de paiements du mois d'août 2018 au montant de 95 961.18\$ soit approuvée et d'en autoriser les paiements.

Proposition adoptée

\*\*\*

***La conseillère Josée Leclerc se retire de la discussion pour le traitement du sujet suivant puisqu'un conflit d'intérêt est apparent.***

Sujet traité

**OFFRE D'ACHAT :** la municipalité a reçu une offre de monsieur Yvon Leclerc pour l'achat de la débroussailleuse à vendre. Le conseil demande que l'inspecteur valide auprès de Gélinas Équipement et de Machineries Horticoles Abitibi leur intérêt puisque l'écart entre le prix offert et celui d'achat est grand. Le dossier est reporté au mois prochain.

\*\*\*

***Le dossier étant clos, la conseillère Josée Leclerc revient et la réunion se poursuit avec la suite des sujets à l'ordre du jour.***

## **DOSSIERS SPÉCIAUX**

Sujet traité ***SERVICE DE GARDE OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ*** : La directrice générale confirme que suite aux démarches entreprises, l'option de relocaliser le service de garde dans le local à l'extrême Ouest de l'école où le Cercle des fermières était installé, a été la meilleure solution retenue. La clientèle de l'école étant les enfants, il était plus logique de conserver le service de garde à l'intérieur de l'école et de trouver un autre local pour le Cercle de Fermières. Suite à des discussions avec la Fabrique et le Cercle de Fermières, une entente a été rendue possible. Afin de permettre aux organisations de se préparer à la relocalisation, une période de 4 à 6 semaines est prévue. Le directeur de l'école permet temporairement au service de garde de débiter l'année dans le local informatique.

***ENTENTE ENTRE LA FABRIQUE ET LE CERCLE DE FERMIERES*** : la Fabrique autorise la location de locaux du sous-sol du presbytère au Cercle de fermières afin qu'elles puissent installer leurs métiers et leur matériel. Donc, un accord est intervenu entre la Fabrique et le Cercle de fermières pour une période d'une année.

118-2018 ***ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LA FABRIQUE***

ATTENDU QUE la municipalité désire faciliter la transition d'un organisme communautaire, le Cercle de Fermières, dans la relocalisation au sous-sol du presbytère;

ATTENDU QUE la Fabrique St-Jacques-le-Mineur a droit à une exemption de taxes foncières selon la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QUE la Fabrique possède deux logements distincts auxquels des taxes de service sont associées;

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault,  
Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil municipal autorisent une exemption de taxes de service à la Fabrique St-Jacques-le-Mineur de Dupuy pour le bâtiment sise au 60-60A rue Principale pour les logements qu'ils soient utilisés à des fins religieuses, soient par les curés ou par des religieuses ou par de simples citoyens jusqu'à l'utilisation de locaux de ce bâtiment par un organisme communautaire. En d'autres circonstances cette entente devient caduque.

Proposition adoptée

119-2018 **APPUI DU DOSSIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE Mme Annie Dion, mandataire du MTMDET désire présenter une demande d'aliénation et d'utilisation de lots à une fin autre que l'agriculture des parties de lots 4 817 917, 3 871 495, 3 870 920, 4 277 219, cadastre du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QUE cette demande concerne l'acquisition d'immeubles nécessaires pour cause d'utilité publique près du pont #209 situé au-dessus

de la rivière des Meloïzes, chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang est à Dupuy, afin de permettre la réfection dudit pont;

ATTENDU QUE l'aliénation desdits terrains ne change en rien le zonage et l'utilisation desdits lots concernant la réglementation de la municipalité de Dupuy;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi Jean,

Appuyé par le conseiller Rémi Kelley,

Et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Dupuy appuie le dossier du Ministère des transports de la mobilité durable et de l'électrification des transports concernant sa demande d'aliénation et d'utilisation de lots à une fin autre que l'agriculture des parties de lots 4 817 917, 3 871 495, 3 870 920, 4 277 219, cadastre du Québec à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Proposition adoptée.

120-2018

***CESSION DE TERRAIN SITUÉ AU 472, 2<sup>e</sup>-ET-3<sup>e</sup> RANG EST À DUPUY, AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ ET SIGNATAIRE***

ATTENDU QUE le Ministère des Transports désire effectuer la réfection du pont #209 situé au 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est à Dupuy au courant de l'année 2019;

ATTENDU QUE la municipalité de Dupuy est propriétaire de l'immeuble lot 3 870 920, cadastre du Québec, situé au 472, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est à Dupuy;

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,

Appuyé par la conseillère Josée Leclerc,

Et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil autorise la cession de terrain, pour une superficie total de 0.004 hectares du lot 3 870 920, cadastre du Québec, sise au 472, 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est à Dupuy appartenant à la municipalité de Dupuy pour des fins d'utilité publique près du pont #209;

QUE le maire Normand Lagrange est nommé pour et au nom de la municipalité de Dupuy à signer tout document relié à cette cession de terrain.

Proposition adoptée

**AFFAIRES DU 100<sup>e</sup>**

Madame Leclerc nous informe que le budget final du 100<sup>e</sup> ne sera pas prêt toute suite. Il reste encore des factures à entrer. Dès que le tout sera compilé l'information sera publiée. Elle informe également qu'une activité de reconnaissance aux bénévoles aura lieu le 20 octobre prochain. Les détails restent à venir.

**AFFAIRES DU MAIRE**

***REGROUPEMENT DE SERVICES ENTRE MUNICIPALITÉS*** : Une rencontre a eu lieu le 22 août avec les municipalités de La Sarre, Macamic, La Reine et Dupuy. Des discussions auront lieu concernant la demande commune d'aide financière et la répartition des frais pour l'étude de faisabilité du regroupement.

**MRC, SSI:** D'ici la fin de l'automne nous devrions recevoir les recommandations pour le regroupement des services incendies selon les études faites.

**MRC, RETRAITE :** Le maire nous rappelle que Madame Nicole Breton, directrice générale et, Monsieur Patrice Vachon, adjoint prennent leurs retraites le 31 décembre. La nomination des remplaçants devrait être connue très bientôt.

**ACTIVITÉ PORTES-OUVERTES:** Le dimanche 9 septembre prochain aura lieu les portes-ouvertes des fermes du Québec. Dans cette année de notre 100<sup>e</sup>, la ferme Lafontaine-Noël organise donc l'activité du secteur. Bienvenue à tous.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

**ÉLECTIONS PROVINCIALES, LOCATION DE SALLE:** La directrice générale informe que la salle municipale est louée les 23-24 septembre prochain pour le vote par anticipations des Élections provinciales ainsi que le 1<sup>er</sup> octobre pour le jour du scrutin.

**INFORMATION, TARIF DESJARDINS:** Madame Lavigne nous informe qu'il y a une hausse de cinq dollars (5.00\$) sur la tarification mensuelle de notre compte Desjardins.

**BRUNCH DES NOUVEAUX ARRIVANTS:** Petit rappel, le Brunch pour l'accueil des nouveaux arrivants a lieu le dimanche 23 septembre prochain dès 10h00. Bienvenue à tous.

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES :** La directrice générale informe le conseil qu'une nouvelle entente gouvernementale permet à notre municipalité d'obtenir une somme additionnelle pour les travaux de voirie exécutés en 2017 sur le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local. Cette somme est transmise suite à la réception de la reddition de comptes dans une section des états financiers remis au MAMOT.

### **AFFAIRES DES CONSEILLERS**

**Denise Morin:** Elle informe le conseil que Madame Suzie Guimond est remplacé par Madame Suzanne Aumont comme agente communautaire du CISSAT. Elle mentionne que des rencontres avec le comité de la politique familiale auront lieu bientôt. Elle demande un suivi concernant l'achat des bandes réfléchissantes pour les marcheurs, tel que prévu dans la politique familiale. Elle demande également la possibilité de mettre à jour le bottin téléphonique par municipalités.

**Réponse :** Concernant les bandes réfléchissantes, la directrice générale validera le coût et présentera le tout au conseil après sa période de vacances. Concernant le bottin téléphonique, c'est la SADC et la MRC selon les années qui avaient initié cet envoi au public. La municipalité leur demandera s'il y aura ré-édition de mise à jour. À suivre.

Madame Morin ajoute que dans la politique familiale, la journée de la famille y est inscrite. Comme l'activité a été intégrée dans les festivités du 100<sup>e</sup> cette année, elle demande que la municipalité s'assure qu'elle aura lieu en 2019. Le maire demande à la directrice générale d'informer le CRD de remettre à l'horaire dans le calendrier d'activités, la journée de la famille pour 2019.

**Josée Leclerc:** Elle indique que les photos et les vidéos capturées par Monsieur Jean Caron lors de l'événement du 100<sup>e</sup> anniversaire de Dupuy sont à trier et à mettre sur le site web de la municipalité et du 100<sup>e</sup>. Elle mentionne que tel que convenu aucune copie de ces prises de vue ne sera effectuée pour la vente.

121-2018

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Denise Morin,  
Appuyé par le conseiller Christian Mongrain Thériault  
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h25.

Proposition adoptée.

*Normand Lagrange*

*Pascale Lavigne*

---

Normand Lagrange  
**MAIRE**

---

Pascale Lavigne  
**DIRECTRICE GÉNÉRALE**

